

PAR COURRIEL : ministre@finances.gouv.qc.ca

Le 27 février 2026

Monsieur Éric Girard
Ministre des Finances
390, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3H4

Objet : Consultations prébudgétaires : enjeux prioritaires pour la Ville de Rouyn-Noranda

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre des consultations prébudgétaires que vous avez amorcées, je souhaite porter à votre attention la réalité ville-MRC de la Ville de Rouyn-Noranda. Certains ajustements concrets sont nécessaires afin d'assurer l'équité et la pérennité de notre développement.

Les défis liés au statut de ville-MRC

Rouyn-Noranda assume à la fois les responsabilités d'une ville et celles d'une municipalité régionale de comté (MRC), sans toutefois bénéficier pleinement des leviers et des avantages associés à l'un ou l'autre de ces statuts. Cette situation particulière, issue des regroupements municipaux de 2002, a permis une meilleure cohésion territoriale, mais elle engendre encore aujourd'hui certaines contraintes structurelles qui méritent d'être corrigées.

Taxe sur l'immatriculation pour le transport collectif

Le pouvoir d'imposer une taxe sur l'immatriculation est actuellement réservé aux MRC exerçant des compétences en matière de transport collectif ainsi qu'aux sociétés de transport. Or, malgré l'exercice de responsabilités comparables, Rouyn-Noranda ne dispose pas de cette reconnaissance formelle.

Afin de consolider le financement du service de transport collectif et d'assurer sa viabilité à long terme, nous demandons **que soit accordée à la Ville de Rouyn-Noranda l'autorisation d'instaurer une taxe sur l'immatriculation, au même titre que les MRC**. Avant même les récentes compressions annoncées au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC), il était déjà nécessaire pour la Ville d'identifier de nouveaux mécanismes de financement afin de garantir un niveau de service optimal et durable. Cependant, cette annonce, combinée à l'incertitude entourant les modalités qui seront éventuellement précisées par le ministère, renforce l'urgence d'agir. Dans ce contexte, l'instauration d'une taxe sur l'immatriculation s'impose désormais comme une mesure essentielle pour assurer la stabilité financière du service et préserver la qualité des prestations offertes à la population.

Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – MAMH

Les aides consenties lors des regroupements municipaux n'ont pas permis de remettre pleinement à niveau les infrastructures des collectivités rurales intégrées à notre territoire. Aujourd'hui, ces infrastructures nécessitent des investissements majeurs, alors que notre statut particulier limite l'accès à certains programmes auxquels les anciennes municipalités auraient autrement été admissibles.

Bien que des ajustements aient été apportés au PRACIM 2025-2028 afin d'inclure les MRC et les municipalités de 25 000 à 100 000 habitants, ces modifications ne tiennent pas compte du statut spécifique de ville-MRC.

Nous demandons donc que la mention « ville-MRC » soit explicitement ajoutée aux clientèles admissibles, afin de nous permettre de déposer des projets dans ce programme aux mêmes conditions que les autres municipalités comparables.

...2

Volet 5 – Commerces de proximité du Fonds région et ruralité (FRR)

Avec la fusion de 2002, les quartiers de la Ville de Rouyn-Noranda dont la population varie entre 300 et 5 000 habitants n'ont plus accès au volet « commerces de proximité » du FRR, un levier pourtant essentiel au maintien et au développement des petites collectivités.

Exceptionnellement, en 2025, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a accordé une aide financière à une coopérative alimentaire située en milieu rural à Rouyn-Noranda afin de lui permettre de renouveler certains équipements névralgiques et de donner ainsi un second souffle à cette entreprise.

Cette exception constitue une preuve tangible que nos milieux ruraux cadrent pleinement avec les objectifs de ce programme, tout en étant exclus en raison de notre réalité de ville-MRC. **Nous demandons que cette réalité particulière soit prise en considération afin de permettre le dépôt de projets destinés aux petites collectivités de notre territoire.**

Distorsion de l'indice de vitalité économique

L'indice de vitalité économique constitue l'un des éléments pris en compte dans certains programmes et subventions. Calculé pour chacune des municipalités d'une MRC, il permet d'identifier des secteurs dévitalisés selon certains critères.

Comme Rouyn-Noranda est une ville-MRC, l'indice considère l'ensemble de la population comme un tout homogène et classe 100 % du territoire dans le deuxième quintile. Or, il s'agit d'une distorsion statistique qui ne reflète pas la réalité des quartiers ruraux.

Ainsi, l'indice de vitalité économique ne permet pas d'identifier de manière objective les secteurs véritablement dévitalisés. **Nous vous demandons de revoir la méthode de calcul afin d'éviter cette distorsion liée à notre réalité particulière de ville-MRC et de nous permettre d'avoir accès à des aides financières qui reflètent fidèlement la réalité du terrain.**

Nous sommes conscients que les mois sont comptés avant les prochaines élections provinciales, c'est pourquoi nous sollicitons votre appui afin d'obtenir rapidement des suivis quant à ces enjeux prioritaires pour notre ville.

Nous demeurons disponibles pour échanger avec vous et vous transmettre davantage d'informations au besoin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



Gilles Chapadeau
Maire

819 797-7113

gilles.chapadeau@rouyn-noranda.ca

GC/AMN/md

c. c. M. Daniel Bernard, député de Rouyn-Noranda–Témiscamingue
Mme France-Élaine Duranceau, présidente du Conseil du trésor